Les salles de réunion et les salles de réception du Conseil fédéral

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Les salles de réunion et les salles de réception du Conseil fédéral

Dans l'**antichambre**, seule la cheminée est encore d'origine (1857). La salle a en effet été rénovée en 1930, et revêtue d'un lambris art déco. Les conseillers fédéraux peuvent y consommer une boisson ou une collation lorsqu'ils s'accordent une pause. Il leur arrive également d'y prendre un repas en commun.

La **salle de séance du Conseil fédéral,** de style Renaissance, est surnommée le « chalet fédéral » en raison à la fois du lambris de bois qui y a été posé en 1889 et de son ameublement. Les seuls éléments qui datent de l'inauguration, en 1857, sont le plafond de stuc et le lustre, vestige des premiers éclairages au gaz de la ville de Berne. C'est là que le Conseil fédéral se réunit chaque semaine.

Le **salon de la présidence**, rénové en 1889 dans le style baroque, est aujourd'hui réservé aux audiences et sert de cadre à des réceptions telles que des visites de courtoisie ou des cérémonies d'accréditation de nouveaux ambassadeurs. C'est là également que les membres du Conseil fédéral déjà en fonction accueillent leurs collègues nouvellement élus.

Le **bureau de la présidence**, de style rococo mais orné de tapisseries et de peintures du Corbusier, sert aujourd'hui de seconde salle de réunion. C'est là notamment que le Conseil fédéral reçoit le président du directoire de la Banque nationale suisse ou le président du conseil d'administration de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers.

La séance du Conseil fédéral

Fréquence des séances

Le Conseil fédéral se réunit une fois par semaine, dans la salle de séance : le mercredi en temps normal, et le vendredi pendant les sessions parlementaires. La séance, qui débute à 9 heures, se tient dans les langues respectives des conseillers fédéraux. Si la charge de travail ou l'urgence l'exigent, il peut en outre être organisé des séances spéciales ou des séances extraordinaires. Les séances sont généralement suivies d'un repas pris en commun.

La date de la prochaine séance du Conseil fédéral est indiquée par deux calendriers perpétuels qui se font face et sont ainsi aisément visibles par tous.

Un volume annuel de quelque 2500 affaires

Chaque année, le Conseil fédéral examine quelque 2500 affaires, dont la grande majorité concernent les réponses à donner aux interventions parlementaires. La préparation et l'organisation des séances incombent à la Chancellerie fédérale.

Ordre du jour

Les objets inscrits à l'ordre du jour sont classés par couleur, selon leur nature et leur importance. La liste orange comprend les affaires sur lesquelles il y a consensus, la liste bleue, les réponses à donner aux interventions parlementaires : leur examen est généralement rapide. La liste blanche comprend les affaires ayant une portée politique particulière et qui appellent donc un examen individuel, la discussion pouvant d'ailleurs parfois s'étendre sur plusieurs séances. Enfin, la liste verte comprend les affaires confidentielles, qui font elles aussi l'objet d'un examen approfondi.

Un exemplaire en langue allemande du recueil des actes officiels de la République helvétique (1798–1803).

Une relique des temps anciens : les signatures apposées à l'encre étaient séchées au moyen d'un tampon buvard.

Le processus de prise de décision

Un gouvernement collégial recherche par nature des solutions susceptibles de rallier à la fois une majorité au parlement et une majorité du peuple. Ce cheminement peut prendre des formes variées et être plus ou moins long, tout dépend de l'affaire. Une fois la décision prise et quelle que puisse être leur opinion propre, les membres du Conseil fédéral parlent d'une seule voix.

En 1890, le bâtiment est raccordé au réseau électrique. Le lustre à gaz d'origine a ensuite été électrifié et équipé d'ampoules tournées vers le bas (alors que les becs de gaz autrefois utilisés étaient tournés vers le haut).

Tutoiement ou vouvoiement ?

Si avant la séance l'ambiance est à la décontraction et au tutoiement, le ton change dès que la séance débute, et le vouvoiement et l'emploi du titre deviennent de rigueur : « Madame la Présidente », « Monsieur le Conseiller fédéral », « Monsieur le Chancelier », etc.

Ordre de la prise de parole

Le président de la Confédération dirige la séance. Il lui revient ainsi de donner la parole aux uns et aux autres, d'évaluer la portée des arguments avancés, d'identifier les points de divergence et plus généralement de conduire les débats. Les membres du Conseil fédéral prennent la parole par ordre d'ancienneté.

Les bureaux des conseillers fédéraux sont équipés chacun d'un bouton qui permet d'appeler un huissier. Pendant les séances, les huissiers se tiennent dans la loge qui leur est réservée ; ils ne pénètrent dans la salle que s'ils sont appelés.

Deux éléments de décoration qui peuvent paraître quelque peu insolites : un baromètre et un thermomètre.

Personnes invitées

Une fois par an, le président du directoire de la Banque nationale est invité dans le bureau du Président à rendre compte de son action. Le Conseil fédéral peut aussi – mais c'est plutôt rare – y convoquer des hauts fonctionnaires ou des experts s'il estime qu'une affaire justifie qu'il s'informe directement à la source. Lorsqu'il délibère et décide, cependant, c'est toujours à huis clos, le chancelier de la Confédération et les deux vice-chanceliers étant alors les seuls non-membres du gouvernement autorisés à assister aux échanges.

Répartition des places

En début d'année, lorsque le nouveau président de la Confédération prend ses fonctions, et à chaque fois que le Conseil fédéral compte un nouveau collègue, la répartition des places est modifiée. Le vice-président et le doyen de fonction s'assoient au centre du demi-cercle et les nouveaux membres, sur les côtés.

La croix suisse représentée sur le mur ne répond pas aux critères officiels d'aujourd'hui, qui prévoient que ses « branches, égales entre elles, sont d'un sixième plus longues que larges ». Mais cette norme n'avait pas encore été adoptée en 1889.

La salle du Conseil fédéral est la seule du Palais fédéral tout entier (Palais fédéral est, Palais du Parlement et Palais fédéral ouest) à abriter une représentation d'Helvetia.

Au plafond, les armoiries des cantons, disposées dans l'ordre d'entrée dans la Confédération ou selon la date du premier contact avec celle-ci.

1. Président de la Confédération
2. Vice-président du Conseil fédéral
3. Conseiller fédéral
4. Conseiller fédéral
5. Conseiller fédéral

6 Conseiller fédéral

7 Conseiller fédéral

8 Chancelier de la Confédération

9 Vice-chancelier

10 Vice-chancelier (porte-parole du Conseil fédéral)

L'aile ouest du Palais fédéral,
qui constituait jadis l'« Hôtel du Gouvernement », a été construite entre 1851 et 1857 par l'architecte bernois Friedrich Studer. La salle du Conseil national se trouvait côté ouest, celle du Conseil des Etats, côté est, tandis que les salles réservées au Conseil fédéral étaient situées au 1er étage. Le bâtiment sera rénové et réaménagé en 1889 par l'architecte saint-gallois Hans Wilhelm Auer, qui a également conçu l'aile est du Palais fédéral et le Palais du Parlement, qui relie les deux bâtiments.
L'ancien « Hôtel du gouvernement » abrite aujourd'hui la Chancellerie fédérale, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et le Département fédéral de justice et police (DFJP).

Publié par :
Chancellerie fédérale suisse
Office fédéral des constructions et de la logistique, Monica Bilfinger

Photos
Salles de réunion/salles de réception :
Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL, Berne (A. Gempeler, Berne)
Page de couverture/verso ; vues détaillées ; répartition des places : Chancellerie fédérale suisse

Janvier 2020